

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 115 517 700 Fax: +251 115 517 844
Website: www.au.int



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

**SIXIÈME RÉUNION DE COORDINATION
SEMESTRIELLE ENTRE L'UNION
AFRICAINNE, LES COMMUNAUTÉS
ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET LES
MÉCANISMES RÉGIONAUX
21 JUILLET 2024
ACCRA, GHANA**

MYCM/AU/Decl(VI)

DÉCLARATION

DÉCLARATION

NOUS, chefs d'État et de gouvernement, représentant le Bureau de la Conférence de l'Union africaine et les présidents des huit Communautés économiques régionales (CER) ainsi que des Mécanismes régionaux (MR), réunis à Accra, Ghana, le 21 juillet 2024, à l'occasion de la Sixième Réunion de coordination semestrielle, présidée par S.E. Mohamed Cheikh El Ghazouani, président de la République Islamique de Mauritanie et président de l'Union africaine ;

RAPPELANT les conclusions des cinq réunions de coordination semestrielles précédentes, dont la dernière a eu lieu le 16 juillet 2023 à Nairobi (Kenya) et figure dans le document MYCM/AU/Decl.(V) ;

SOULIGNANT la nécessité de promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'activité humaine afin d'élever le niveau de vie des peuples africains, de maintenir et de renforcer la stabilité économique, de favoriser des relations étroites et pacifiques entre les États membres et de contribuer au progrès, au développement et à l'intégration économique du continent ;

METTANT L'ACCENT sur l'importance de l'harmonisation des politiques nationales et régionales en vue de promouvoir le développement socio-économique à travers le continent ;

RECONNAISSANT que la promotion du commerce intra-africain demeure un facteur fondamental pour le développement économique durable, la création d'emplois et l'intégration effective de l'Afrique dans l'économie mondiale ; et

RÉAFFIRMANT que la mise en œuvre du Protocole concernant les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales demandant à l'Union et aux CER de veiller à ce que l'Union africaine et les Communautés économiques régionales garantissent que le processus d'intégration du continent se réalise de la manière la plus efficace possible et que ce processus d'intégration soit accéléré afin que l'Afrique puisse relever les défis posés par la mondialisation. ;

PAR LA PRÉSENTE :

- 1. FÉLICITONS** le président en exercice de l'Union africaine S.E. Mohamed Ould Cheikh Al-Ghazouani, président de la République islamique de Mauritanie pour ses efforts en faveur de l'instauration et de la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme sur le continent ;
- 2. APPRÉCIATIONS** les perspectives ouvertes grâce à sa participation active et constructive et son plaidoyer auprès de nos partenaires internationaux sur les priorités du continent notamment dans l'allègement de la dette, le développement global et durable, et les réponses aux défis socio-sécuritaires ;

ÉTAT DE L'INTÉGRATION

3. **PRENONS NOTE** du rapport de la Commission de l'Union africaine sur l'intégration continentale en Afrique et **PRENONS ÉGALEMENT NOTE** des rapports des présidents des Communautés économiques régionales sur l'état du processus d'intégration régionale comme suit :
- i. **S.E. Mohammad Younis Menfi**, président du Conseil présidentiel de l'État de Libye et président en exercice de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ;
 - ii. **S.E. Mahamat Idriss Deby**, président de la République du Tchad et président en exercice de la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD) ;
 - iii. **S.E. Hakainde Hichilema**, président de la République de Zambie et président en exercice du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ;
 - iv. **S.E. Salva Kiir Mayardit**, président de la République du Soudan du Sud et président en exercice de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ;
 - v. **S.E. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo**, président de la République de Guinée équatoriale et président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ;
 - vi. **S.E. Bola Ahmed Tinubu**, président de la République fédérale du Nigeria et président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
 - vii. **S.E. Ismail Omar Guelleh**, président de la République de Djibouti et président en exercice de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; et
 - viii. S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, président de la République d'Angola et président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;

RAPPORTS DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT ET LEADERS DÉSIGNÉS CHARGÉS DE PORTEFEUILLES SPÉCIAUX

4. **PRENONS NOTE** des rapports établis par leurs excellences et champions de portefeuilles spéciaux :
- i. S.E. Dr **Paul Kagame**, président de la République du Rwanda et président en exercice du Sommet de la Force en attente pour l'Afrique de l'Est, et **APPROUVONS** les recommandations contenues dans son rapport :

- ii. **S.E. Abdelmadjid Tebboune**, président de la République algérienne démocratique et populaire et président en exercice de la Capacité régionale nord-africaine et **APPROUVONS** les recommandations contenues dans son rapport ;
- iii. **S.E. Abdel Fattah El-Sisi**, président de la République arabe d'Égypte et président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et **APPROUVONS** les recommandations contenues dans son rapport ;
- iv. **S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo**, président de la République du Ghana et Champion de l'UA pour les institutions financières de l'UA et **APPROUVONS** les recommandations contenues dans ses deux rapports, à savoir :
 - Rapport sur la création d'Institutions financières de l'Union africaine (IFUA) ; et
 - Rapport sur le renforcement de l'interopérabilité : utiliser l'argent mobile pour acheter et vendre en Afrique
- v. **S.E. Denis Sassou Nguesso**, président de la République du Congo et deuxième vice-président du Bureau de la Conférence et **APPROUVONS** les recommandations qui y figurent relatives aux conclusions de la première Conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement (CIAR1) ; **APPROUVONS** les recommandations sur une position commune africaine contenues dans son rapport ; et **SOUSCRIVONS** en outre à l'idée que le présent rapport soit transmis à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 79), pour examen et adoption d'une Décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement.
- vi. **S.E. Mahamadou Issoufou**, Champion de l'UA pour la ZLECAf et **APPROUVONS** les recommandations contenues dans son rapport.

RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES ORGANES ET DES PARTENAIRES DE L'UA SUR L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE

5. **INVITONS** la Commission de l'UA, les CER et les MR, en collaboration avec la CEA et la BAD, à publier le rapport sur l'intégration, tous les deux ans, à partir de 2025, en se fondant sur le nouvel indice d'intégration régionale synthétisé en Afrique (ASRII) ;
6. **RAPPELONS** la nécessité de continuer à améliorer le niveau d'intégration au sein des CER ainsi qu'au niveau continental et **INVITONS** les États membres, la Commission de l'UA, les CER, les MR et l'AUDA-NEPAD à renforcer leur collaboration vers la mise en œuvre du programme d'intégration africaine ;

7. **DEMANDONS** à la Commission de l'UA de continuer à plaider en faveur de la promotion de la coopération entre les CER en vue d'accélérer le programme d'intégration africaine et **INVITONS** les États membres à allouer des ressources financières adéquates qui garantiront une mise en œuvre efficace du programme d'intégration ;
8. **EXHORTONS** la Commission de l'UA, en collaboration avec la CEA, les CER et les institutions compétentes de l'UA, à poursuivre le développement d'une approche unique globale et harmonisée et d'un indice unique d'évaluation de l'intégration africaine qui s'appuie sur les atouts des indices existants au niveau de la Commission de l'UA (AMRII) et à celui de la CEA(ARII). L'Indice unifié devrait être aligné sur les objectifs du Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) et de l'Agenda 2063 ;

DIVISION DU TRAVAIL ENTRE L'UNION AFRICAINE, LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES, LES MÉCANISMES RÉGIONAUX ET LES ÉTATS MEMBRES

9. **PRENONS NOTE** du rapport de S.E. Pierre Mbonjo Moukoko, chef de l'Unité de réforme de la Commission de l'UA et **APPROUVONS** les recommandations qu'il contient ; et
10. **DEMANDONS** au Comité de Coordination (regroupant le Président de la Commission de l'UA, les Chefs exécutifs des CERs et de l'AUDA-NEPAD) et de transmettre le rapport finalisé sur la Division du Travail au Conseil exécutif selon les procédures établies en vue de sa soumission à la 38^e Session Ordinaire de la Conférence de l'UA pour son adoption en février 2025.;

ÉCHANGE INTERRÉGIONAL DE CONNAISSANCES DE L'UA (I-RECKE) SUR LE SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE

11. **SALUONS** le rapport annuel sur les activités de l'échange interrégional de connaissances (I-RECKE) sur le système d'alerte précoce et la prévention des conflits ;
12. **APPROUVONS** le rapport de la troisième session d'orientation du Mécanisme d'échange interrégional de connaissances de l'UA (I-RECKE) sur le Système d'alerte précoce et la prévention des conflits et les activités de l'I-RECKE ; et **FÉLICITONS** la Commission de l'UA, les CER et MR en tant que membres de la plateforme I-RECKE pour les progrès importants qu'ils ont accomplis dans l'élaboration d'une stratégie conjointe globale visant à renforcer la coopération entre l'UA, les CER et MR dans l'harmonisation des efforts et dans l'amplification des impacts dans la mobilisation des ressources pour les initiatives régionales et continentales en matière de paix et de sécurité ;

13. **SOULIGNONS** le rôle prépondérant de l'I-RECKE en tant que plateforme stratégique pour renforcer le système continental d'alerte précoce de l'UA ; à cet égard, **INVITONS** les États membres et les partenaires à soutenir les activités de l'I-RECKE pour renforcer la coordination et la coopération entre les CER et MR et avec les États membres et la Commission de l'UA pour assurer la l'intégration régionale dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
14. **SALUONS** la coopération établie entre l'I-RECKE et le Réseau des groupes de réflexion pour la paix de l'Union africaine (AU NeTT4Peace) ; **NOUS FÉLICITONS** des progrès accomplis par le NeTT4Peace de l'UA en tant que réseau de « groupes de réflexion » africains comblant le fossé entre la théorie et la politique, dans la vision d'une Afrique pacifique, sûre et prospère, et la mission est de service d'interface stratégique entre les communautés du savoir et l'Union africaine pour une élaboration efficace des politiques et une mise en œuvre efficace en vue de l'Afrique que nous voulons ; **ENCOURAGEANT EN OUTRE** le rôle du réseau pour répondre à l'une des priorités de l'UA qui est de promouvoir une approche du savoir pour l'action de l'UA en faveur de la paix, de la sécurité et de la démocratie et de combler le fossé entre la recherche, la politique et la pratique ; et
15. **DEMANDONS** à l'I-RECKE, en tant que plateforme intracontinentale, de redoubler davantage d'efforts pour améliorer les meilleures pratiques transrégionales sur le système d'alerte précoce, de prévention des conflits, de résilience et de consolidation de la paix entre l'UA, les CER et les MR;

AUDA-NEPAD

16. **RÉAFFIRMONS** le rôle central de coordination que joue la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD dans toutes les activités prioritaires de développement régional et continental en Afrique, conformément à son mandat en tant qu'Agence de développement de l'Union africaine ;
17. **PRENONS ACTE** le rôle prioridial de la Commission de l'UA et de l'AUDA-NEPAD pilotent le rapport d'évaluation de la première Décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que la formulation et l'évaluation des coûts du deuxième Plan décennal de mise en œuvre ; **ENCOURAGEONS** les États membres, les CER, les MR et les partenaires de l'UA à adopter des instruments de domestication et de mise en œuvre, à allouer des ressources techniques et financières suffisantes et à collaborer étroitement avec la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; et leur **DEMANDONS** instamment de continuer à renforcer les capacités des CER et des États membres dans la planification de scénarios, l'analyse prospective, le suivi et l'élaboration de rapports sur l'Agenda 2063 ;
18. **PRENONS NOTE** de la conceptualisation et du développement par la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD de l'initiative phare de l'Équipe Afrique, en coopération avec la ZLECAf, le CDC-Afrique, le MAEP, le PAP et les CER, en tant que programme phare de mobilisation des ressources de l'UA en vue d'accélérer la

mobilisation des ressources pour une série de programmes d'investissement à fort impact visant à accélérer la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal ; et **DEMANDONS** à la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD de veiller à ce que le lancement officiel du programme de l'Équipe Afrique ait lieu lors de la trente-huitième session de la Conférence de l'Union africaine, en février 2025 ;

19. **SALUONS** les efforts déployés par la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD pour l'élaboration de la Feuille de route de l'Agenda 2063 pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par les États membres aux niveaux régional et continental ; **FÉLICITONS** les États membres qui ont utilisé la Feuille de route pour rendre compte du Premier plan décennal de mise en œuvre et **ENCOURAGEONS** tous les États membres à l'utiliser pour rendre compte et assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal ; et
20. **EXHORTONS** les États membres et les CER à soutenir l'Initiative *WorldSkills Africa Desk*, lancée par la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD en février 2024, en tant qu'initiative phare du thème de l'année de l'Union africaine pour 2024 sur l'éducation, dans le but de fournir aux pays africains une plateforme dédiée pour améliorer le développement des compétences, renforcer les capacités et redéfinir les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) sur l'ensemble du continent ;

PRINCIPALES INITIATIVES CONTINENTALES DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

21. **PRENONS NOTE** du rapport de S.E. Dr Akinwumi A. Adesina, président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) ;
22. **SALUONS** les efforts déployés par la BAD pour défendre et mettre en œuvre les initiatives continentales, conformément au mandat des organes politiques de l'UA, en vue de mobiliser les financements nécessaires à la transformation économique du continent et à son programme d'intégration, notamment l'appui institutionnel à l'Union africaine et aux Communautés économiques régionales ;
23. **SALUONS ÉGALEMENT** les progrès considérables accomplis dans le cadre de *l'Initiative des Cinq grandes priorités de la BAD* (éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations africaines) en tant que puissant stimulant de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, et pour appuyer la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies ;
24. **RAPPELONS** la décision Assembly/AU/Dec. 817(XXXV) sur la mobilisation des financements pour l'accélération de la reprise économique, du développement et de l'intégration de l'Afrique, et **SALUONS** les progrès substantiels accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives pertinentes, notamment l'obligation d'investissement indexée sur la sécurité, la mise en place du Mécanisme africain de stabilité

financière et le réacheminement des droits de tirage spéciaux du FMI vers l'Afrique par l'intermédiaire d'institutions multilatérales de développement, comme la BAD ;

25. **ACCUEILLONS AVEC SATISFACTION** l'appui technique de la BAD au Club des 12 chefs d'État et de gouvernement sous la direction de S.E. Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo, vers la promotion d'un PIB « vert » qui intègre le capital naturel ;
26. **INVITONS** à une dix-septième reconstitution substantielle du Fonds africain pour le développement en 2025, avec pour objectif de mobiliser 25 milliards de dollars EU afin de lui permettre de répondre aux besoins croissants du continent ; et
27. **INVITONS INSTAMMENT la BAD** à présenter une mise au point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration à la trente-huitième Session ordinaire de la Conférence en février 2025.

REMERCIEMENTS

28. **REMERCIONS** les efforts déployés par le gouvernement de la République du Ghana d'avoir accueilli avec succès la Sixième Réunion de coordination semestrielle entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux.

Fait à Accra, Ghana, le 21 juillet 2024